

Cahier des charges pour le renouvellement du mandat de commissariat aux comptes

1. Introduction

La Fondation Saint Jean de Dieu, créée en 2012 et reconnue d'utilité publique, est implantée dans les régions du Grand Ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Centre, Nouvelle Aquitaine), en Île de France et dans le du Sud-Est.

Elle gère un réseau près de 40 établissements de santé dans les domaines sanitaire, social et médico-social, avec un budget annuel d'environ 150 millions d'euros (<https://www.fondation-saintjeandedieu.fr/la-fondation/rapport-dactivites/>).

Les établissements sont gérés par des centres qui appartiennent à un territoire. Chaque centre dispose d'une autonomie encadrée par des CPOM (Contrats Objectifs et de Moyens) établis en lien avec les financeurs. Ils sont en général régionaux.

Elle est en constante croissance avec de nouveaux dispositifs (croissance interne) et intègre régulièrement de nouveaux établissements (croissance externe). Il s'agit souvent d'établissements isolés dans les zones d'intervention de la fondation.

Dans le cadre du renouvellement du mandat de commissariat aux comptes pour l'exercice fiscal 2024, elle lance une consultation restreinte.

2. Profil de la fondation

Les établissements sont principalement situés à Marseille (13), en Bretagne (22), dans les Pays de la Loire (44 et 49), à Niort et à Paris.

La Fondation va intégrer deux nouveaux établissements en 2024 en Anjou (49) et à Tours et d'autres intégrations à prévoir sur la durée du mandat dans les zones d'intervention de la fondation. Les nouveaux établissements intégreront les systèmes d'information de la fondation.

La majorité des établissements utilise le système comptable CEGI. La mise en place d'un système de gestion financière intégré est prévue pour 2026. Le système ADP pour la paie est en place pour la moitié des établissements depuis le 1^{er} janvier 24 et sera étendu à tous les établissements au 1^{er} janvier 2025. La centralisation des systèmes vise à renforcer la maîtrise des risques et à améliorer la disponibilité de l'information pour renforcer le pilotage. Elle permettra également de faciliter la consolidation des comptes au niveau central.

La clôture des comptes intervient le 31 décembre de chaque année.

3. Besoins

L'approche d'audit doit permettre une couverture exhaustive de tous les établissements tout en s'appuyant et en tenant compte des gains d'efficience et de la meilleure maîtrise des risques permis par :

- La territorialisation en cours des services support de la Fondation dans les régions Provence, Bretagne, Pays de la Loire et Île-de-France qui réduisent les travaux réalisés en direct au niveau des établissements et les risques associés.
- L'harmonisation en cours des processus via la mise en place d'un système intégré de paie et de gestion financière.
- La centralisation et la disponibilité de l'information comptable et financière via les systèmes en cours de mise en place.

L'audit doit donc prendre en considération ces évolutions afin de proposer une approche évolutive et flexible qui permette de réaliser progressivement les contrôles au niveau du siège et des territoires et d'alléger au fur et à mesure les procédures d'audit au niveau des établissements.

L'intégration de nouveaux établissements et les coûts supplémentaires liés à cette croissance doivent également être intégrés à l'approche d'audit.

Les honoraires de la mission de commissariat aux comptes devront tenir compte de ces évolutions et être en adéquation avec la complexité des travaux et l'évolution de l'organisation de la Fondation.

Les travaux de commissariat aux comptes doivent permettre l'approbation des comptes par le Conseil d'Administration aux alentours de la mi-avril de l'année suivante, en tenant compte de la clôture comptable au 31 décembre.

Il est demandé au Titulaire de fournir régulièrement une information sur les évolutions normatives et de pouvoir répondre aux questions techniques.

Dans le cadre de sa mission légale, le Titulaire devra donner son avis sur les méthodes et procédures comptables qui lui semblent les plus pertinentes.

En relation avec la mission légale, des travaux complémentaires d'audit pourront être demandés et menés par le commissaire aux comptes. Il pourra s'agir de l'exécution de diligences directement liées à la mission de commissaire aux comptes : attestations, consultations, revue approfondie, du contrôle interne, revue ciblée du système d'information par suite d'un changement d'application.

4. Organisation des travaux

Désignation d'un responsable de mission

Le responsable de mission désigné dans la proposition technique du Titulaire est l'interlocuteur privilégié de la Fondation Saint Jean de Dieu pour le suivi et le pilotage du marché.

Afin de vérifier l'état d'avancement des travaux, des réunions de suivi régulières seront organisées entre le responsable de Mission et les représentants de la Fondation.

Le responsable de mission doit impérativement alerter la Fondation Saint Jean de Dieu des dysfonctionnements susceptibles de nuire à la bonne exécution des prestations.

Phases de la mission

La mission se déroulera en 3 phases :

- Planification de l'audit
- Phase préliminaire à l'arrêté des comptes (« intérim »)
- Audit final des états financiers.

Pour chacune de ces phases, le Titulaire en précisera les interlocuteurs qui seront mobilisés et les documents qui devront être mis à sa disposition, ainsi que les restitutions ou livrables à chaque étape. Le calendrier de ces interventions sera défini en concertation avec la direction administrative et financière de la fondation (groupe finance), dans le respect de ses contraintes de planning (conseil d'administration d'arrêté des comptes annuels, notamment).

Les principaux éléments attendus sont rappelés dans le tableau suivant :

Phases de l'audit	Modalités	Communication /restitutions
Planification de l'audit	Réunion de lancement de la mission avec la direction administrative et financière	Lettre de mission comprenant notamment le plan de mission et le Calendrier de l'intervention
Phase préliminaire à l'arrêté des comptes (« intérim »)	Entretien avec les services et les responsables des opérations sous-jacentes aux états financiers Revue de contrôle interne Revue préalable de la situation intérimaire et travaux de pré-audit en vue de la préparation du final	Synthèse des travaux de revue intérimaire et recommandations éventuelles à mettre en œuvre Proposition de liste des documents à fournir pour l'audit final Proposition de planning de réalisation des travaux relatifs à l'audit final
Audits des états financiers	Entretien préalable avec la direction financière (revue des événements marquants de l'exercice et des éventuelles évolutions normatives de la période) Audit sur site selon l'approche par les risques	Synthèse des travaux avec la direction générale et la direction administrative et financière Présentation du rapport sur les comptes annuels et du rapport spécial au conseil d'administration

5. Profil recherché

Compétences requises : expérience dans le secteur sanitaire, social et médico-social.

6. Processus de sélection

Les critères d'évaluation des propositions incluront l'expérience, les compétences techniques, la rémunération globale de la prestation, son engagement en matière de RSE et la capacité à répondre aux besoins spécifiques de la Fondation.

Une présélection suite à l'envoi des dossiers sera faite (2 à 3 cabinets maximums retenus suite à cette phase).

Une audition sera réalisée pour les cabinets sélectionnés.

Le titulaire du nouveau mandat de commissariat aux comptes sera désigné par le Conseil d'Administration.

7. Soumissions attendues

Les propositions devront décrire les services proposés, inclure les CV des intervenants clés et fournir une proposition financière détaillée précisant le temps de mobilisation des intervenants de l'équipe, un budget estimatif des frais de déplacement annuel lié à la mission.

Les réservations d'hôtel seront gérées par les centres. La restauration sera prise dans les centres (à midi).

Le titulaire veillera à limiter tous frais excessifs liés, par exemple à l'utilisation de plusieurs véhicules pour les déplacements sur site ou l'utilisation de moyens de transport particulièrement onéreux et ne respectant pas l'environnement.

La méthode et un calendrier prévisionnel de l'intervention devront être précisés.

L'évaluation de l'ensemble des prestations sera faite sur les 6 années d'exercice de la mission en indiquant :

- Montant en € HT
- TVA au taux de et montant en €
- Montant en € TTC
- Budget estimatif en € TTC

Le budget supplémentaire en cas d'évolution de périmètre de la fondation (intégration d'autres établissements) sera indiqué.

7. Protection de l'environnement (démarche RSE)

Le Titulaire veille à ce que les prestations qu'il effectue respectent les prescriptions législatives et réglementaires en vigueur en matière d'environnement, de sécurité et de santé des personnes.

Par ailleurs, soucieuse de s'inscrire dans une RSE (labellisation prévue pour fin 2024), la Fondation Saint Jean de Dieu incite le Titulaire à exécuter le marché en fonction des moyens mis en place et des méthodologies de travail plus respectueuses de l'environnement : par exemple dans le déplacement de ses collaborateurs, contrôle de son empreinte numérique,

Le titulaire précisera ses engagements en la matière.

8. Conditions contractuelles

Le contrat devra spécifier les clauses de résiliation et les engagements des parties.

La durée du marché est fixée pour les 6 exercices sociaux à compter de sa notification.

Traitement des données

Les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Chaque partie est tenue au respect des règles relatives à la protection des données personnelle auxquelles elle a accès pour les besoins de l'exécution du contrat et s'engage à :

- Les traiter conformément à l'usage prévu au contrat
- Les traiter selon les instructions du donneur d'ordre
- Garantir leur confidentialité
- Limiter l'accès aux seules personnes autorisées
- Signaler toute violation de ces règles auprès de l'acheteur et de la CNIL

Le cas échéant, le Titulaire doit informer son sous-traitant des obligations de protection qui s'imposent à lui pour l'exécution du contrat et doit s'assurer du respect de ces obligations par son sous-traitant.

Mesures de confidentialité

Le présent marché comporte une obligation de confidentialité, des mesures de sécurité et est soumis au secret professionnel.

9. Modalités de réponse

Date limite de soumission des propositions : 27 mars 2024

Nomination lors du Conseil d'Administration du 25 avril 2024

Adresse de contact pour l'envoi des propositions : Dominique Deconinck - Directrice Administrative et Financière de la Fondation

E-mail : d.deconinck@fondation-sjd.fr

10. Annexes

- Documents juridiques
- Organigramme de la fondation
- Liste des établissements et centre et territoire de référence
- Rapport Alliance IRP sur les comptes 2022
- Comptes consolidés sur les comptes 2022
- Données générales

Généralités

✓ Dénomination : FONDATION SAINT JEAN DE DIEU

✓ Statut : Fondation reconnue d'Utilité Publique

✓ Création : 2012

✓ Dirigeants :

Philippe GIRARD Président

Philippe MAHEUX Trésorier

Pascal DUPERRAY Directeur Général

Les chiffres clés 2022

Les derniers comptes approuvés (ceux relatifs à l'exercice 2022) de la Fondation sont joints en Annexe

Pour 2022, les chiffres clés sont les suivants :

- ✓ Budget de 131 M€
- ✓ Résultat comptable : 1,2 M€
- ✓ Dépenses d'investissement (opérations) : M€
- ✓ Total du bilan : 175 M€

Par ailleurs, il est à noter les volumétries suivantes :

- ✓ Fournisseurs : près de factures par an
- ✓ Clients : 10,6 M€
- ✓ Dette : 35 M€
- ✓ Immobilisations : 103 M€

Moyens/organisation

L'effectif de la société s'élève à près de 2000 salariés au 1er janvier 2024.

Le fonctionnement de la fondation est organisé autour plusieurs pôles, sous l'autorité du Directeur Général :

- ✓ Une secrétaire générale
- ✓ Un pôle développement
- ✓ Un pôle Communication et collecte de fonds
- ✓ Un pôle financier avec une DAF, un responsable comptable
- ✓ Un responsable RSSI et RGPD
- ✓ Un pôle patrimoine avec un responsable du patrimoine et un conseiller en transition énergétique
- ✓ Un pôle RH avec une directrice du développement RH et un chargé de mission QVT et formation

Le fonctionnement de la fondation est coopératif avec des groupes métiers où sont représentés les centres et territoire. Les groupes sont animés par des directeurs de centre en fonction des aptitudes et compétences et les référents du siège.

Les centres et territoire disposent également de compétences : RH, finance, SI notamment.